

REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE PAR INSTALLATION SPORTIVE

Nom de l'installation concernée : FOYER

Article 1. Objet

Le présent règlement est applicable à l'Installation Sportive Universitaire FOYER mise à la disposition des utilisateurs. A cet effet, ces derniers se soumettront aux dispositions de ce présent règlement en complément du Règlement intérieur de l'ensemble des Installations Sportives Universitaires de l'UCA. Ils devront en outre se conformer aux instructions données par les agents du SUAPS.

Article 2. Conditions d'utilisation et sécurité

Description des équipements	2 mange debout + 4 tabourets + 1 canapé + 2 poufs + 1 table basse + 1 table + 4 chaises + 2 transats + 1 guéridon + 6 plantes artificielles en pot + 2 poubelles à tri sélectif + 1 distributeur automatique (encas/boissons) + 1 armoire de rangement.
Utilisation des équipements	Utiliser le matériel avec soin et dans le respect des consignes d'usage. Veiller à la propreté. Tout matériel utilisé doit être rangé, les déchets, déposés dans les poubelles à tri sélectif en fonction de leur nature.
Effectif maximum	19